



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE  
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN  
CONCERT LE 18 OCTOBRE 2018**

**DÉCISION N° AU-18-245  
EN DATE DU 24 JUILLET 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation d'un concert de Juliette, le jeudi 18 octobre 2018, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 6 500 € (six mille cinq cents euros) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation d'un concert de Juliette, le jeudi 18 octobre 2018, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 6 500 € (six mille cinq cents euros) Nets ;

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180724-lmc1H5514H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/07/2018 Date de Publication : 24/07/2018
---